



REPORTING TOP 5 INVESTMENT FIRMS BANQUE PRIVEE - GESTION SOUS MANDAT

Résumé et conclusions de l'analyse de la Banque sur la qualité d'exécution obtenue de la part des intermédiaires financiers auxquels la Banque fait appel ou de la plateforme d'exécution sur laquelle les ordres des clients ont été exécutés durant l'année précédente 2024.

Principale plateforme d'exécution à laquelle la Banque fait appel pour exécuter les ordres des clients

Analyse quantitative

Class of instrument	<u>Equities *</u>				
Notification if < 1 average trade per business day in the previous year	No				
Top 5 brokers ranked in terms of trading volumes (descending order)	Proportion of volume traded as a percentage of total in that class	Proportion of orders traded as a percentage of total in that class	Percentage of passive orders	Percentage of aggressive orders	Percentage of directed orders
BNP Paribas SA LEI R0MUWSFPU8MPRO8K5P83	100%	100%	30.69 %	69.31 %	0%

Class of instrument	<u>Exchanged Traded Funds</u>				
Notification if < 1 average trade per business day in the previous year	No				
Top 5 brokers ranked in terms of trading volumes (descending order)	Proportion of volume traded as a percentage of total in that class	Proportion of orders traded as a percentage of total in that class	Percentage of passive orders	Percentage of aggressive orders	Percentage of directed orders
BNP Paribas SA LEI R0MUWSFPU8MPRO8K5P83	100%	100%	0 %	0 %	0%

Class of instrument	<u>Bonds</u>				
Notification if < 1 average trade per business day in the previous year	No				
Top 5 brokers ranked in terms of trading volumes (descending order)	Proportion of volume traded as a percentage of total in that class	Proportion of orders traded as a percentage of total in that class	Percentage of passive orders	Percentage of aggressive orders	Percentage of directed orders
BNP Paribas SA LEI R0MUWSFPU8MPRO8K5P83	100%	100%	0%	0%	0 %

(*) Les ordres "Actions" ne sont pas comptabilisés dans les chiffres ci-dessus attachés.



Analyse qualitative

Une explication sur l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité d'exécution

➤ La politique de sélection des intermédiaires et d'exécution précise que l'activité GSM (Gestion Sous Mandat) de la Banque Privée France (« BPF ») a sélectionné la Table de négociation « Dealing Services » de BNP Paribas SA.

Dealing Services réceptionne les ordres de la Gestion Sous Mandat, sélectionne le meilleur broker ou contrepartie pour exécution.

Dealing Services garantit la Best Sélection pour le compte de l'activité GSM de BPF.

Les facteurs de sélection afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour les clients lors de l'exécution de leurs ordres sont : le prix d'exécution, la nature de l'ordre, la taille de l'ordre, la liquidité, la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution ainsi que le coût d'exécution.

La qualité de l'exécution sera jugée sur l'ensemble de ces différents facteurs.

Si toutefois la qualité de l'exécution d'un broker n'est pas satisfaisante, l'évaluation de celui-ci sera dégradée. Les instructions spécifiques sont exclues de la politique de meilleure sélection et d'exécution.

Une description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participation communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.

➤ BNP Paribas est parfois partenaire/actionnaire des marchés référents et de plateformes alternatives.

Pour la réception et transmission des ordres des clients, la Banque fait appel à des intermédiaires financiers tiers dont certains sont des entités du groupe BNP Paribas.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, l'entité Gestion Sous Mandat, a séparé ses flux d'ordres d'exécution de ses besoins de recherche, qui sont payées séparément et directement par BPF.

Une description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

➤ L'activité Gestion Sous Mandat n'a reçu aucune rémunération, aucune remise ou aucun avantage non pécuniaire pour l'acheminement des ordres vers une plateforme de négociation ou d'exécution ou vers un fournisseur d'exécution qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive MIF2.

Une explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise.

➤ La Gestion Sous Mandat a amendé sa politique de best sélection en 2024. Les lieux d'exécution auxquels les Brokers peuvent accéder comprennent des marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, les systèmes organisés de négociation et les internalisateurs systématiques. Par ce biais, la



Gestion Sous Mandat et ses clients profitent d'un accès plus large à la liquidité et à un meilleur prix, ce qui renforce la qualité d'exécution et permet d'obtenir le meilleur résultat possible.

Une explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres.

➤ Tous les clients finaux de la Gestion Sous Mandat sont traités de la même manière, quel que soit leur catégorie Mifid.

Une indication du fait que d'autres critères ont été privilégiés ou non privilégiés par rapport aux prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client.

➤ La Gestion Sous Mandat peut privilégier sur certains ordres d'autres critères que le prix et le coût notamment sur les ordres de taille importante ou sur des titres à faible liquidité. La Banque peut également retenir l'expertise de l'intermédiaire sur certaines exécutions. La protection des intérêts du client est l'un des piliers du code de conduite du groupe BNP Paribas et c'est l'un des facteurs clé dans la relation avec nos clients.

Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du Règlement délégué de la Commission(UE) à insérer avant la publication (RTS 27).

➤ Pour réaliser le suivi de la qualité d'exécution des ordres, la Gestion Sous Mandat revoit et analyse les rapports d'exécution mensuels « Best Execution TCA » (Transaction Cost Analysis pour les instruments exécutés sur une plateforme) et « Best Execution RFQ » (pour les instruments exécutés par appels d'offres).

S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

➤ Non applicable.



Glossaire

Client de détail : un client qui n'est pas professionnel.

Client professionnel : un client professionnel est un client qui possède l'expérience, les connaissances et les compétences nécessaires pour prendre ses propres décisions d'investissement et évaluer correctement le niveau de risque encouru.

Exécution d'ordres pour le compte de clients : le fait de conclure des accords d'achat ou de vente d'un ou de plusieurs instruments financiers pour le compte de clients. L'exécution d'ordres inclut la conclusion d'accords de vente d'instruments financiers émis par une entreprise d'investissement ou un établissement de crédit au moment de leur émission.

Internalisateur Systématique : une entreprise d'investissement qui, de manière organisée, fréquente et systématique, négocie pour compte propre en exécutant les ordres des clients en dehors d'un Marché réglementé ou d'un SMN.

Marché réglementé : système multilatéral, exploité et/ou géré par un opérateur de marché, qui assure ou facilite la rencontre, en son sein même et selon ses règles non discrétionnaires, de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers, d'une manière qui aboutisse à la conclusion de contrats portant sur des instruments financiers admis à la négociation dans le cadre de ses règles et/ou de ses systèmes, et qui est agréé et fonctionne régulièrement (point 21 de l'article 4(1) de la Directive 2014/65/UE).

Ordre agressif : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a absorbé de la liquidité. Les ordres agressifs et passifs sont placés dans le carnet d'ordres. Cependant, l'exécution d'ordres agressifs est immédiate, alors que l'exécution des ordres passifs peut prendre plus de temps (par exemple, passer des ordres de vente au-dessus du prix du marché et passer un ordre d'achat inférieur au prix du marché).

Ordre passif : un ordre, inscrit dans le carnet d'ordres, qui a apporté de la liquidité. Les ordres agressifs et passifs sont placés dans le carnet d'ordres. Cependant, l'exécution d'ordres agressifs est immédiate, alors que l'exécution des ordres passifs peut prendre plus de temps (par exemple, passer des ordres de vente au-dessus du prix du marché et passer un ordre d'achat inférieur au prix du marché).

Ordre dirigé : un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plate-forme d'exécution.

Plateforme d'exécution / broker : une plateforme de négociation, un internalisateur systématique, un teneur de marché et tous autres fournisseurs de liquidité, ou une entité remplissant des fonctions analogues dans un pays tiers ou une contrepartie dans des transactions de gré à gré agissant en tant que dealer.

Système multilatéral de négociation (« SMN » ou « MTF ») : un système multilatéral, exploité par une entreprise d'investissement ou un opérateur de marché, qui assure la rencontre de multiples intérêts acheteurs et vendeurs exprimés par des tiers pour des instruments financiers, de manière à aboutir à la conclusion de contrats conformément aux dispositions du point 22 de l'article 4(1) de la Directive 2014/65/UE.